



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 03156

Numéro SIREN : 339 436 693

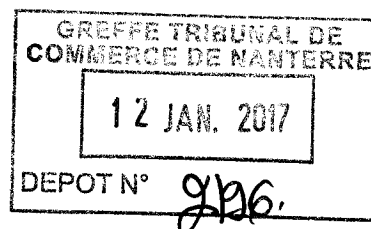
Nom ou dénomination : GENEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2017 sous le numéro de dépôt 2196

« GENEDIS »

Société par Actions Simplifiée au capital de €37.500
Siège Social : 10/12 avenue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS

339 436 693 RCS NANTERRE



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

COPIE CERTIFIEE CONFORME

h

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GENEDIS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>10-12 avenue Général de Gaulle 92230 GENNEVILLIERS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 3 9 4 3 6 6 9 3 0 0 0 1 6</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/03/2015</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	60 690 57 347 3 343
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	539 835 539 835
		Constructions	AP	AQ	1 752 540 39 208 1 713 331
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	828 735 555 372 273 363
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 339 983 1 815 908 524 074
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	1 524 1 524
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	1 076 950 1 076 950
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	399 669 399 669
	TOTAL (II)		BJ	BK	6 999 928 2 467 837 4 532 091
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	10 765 10 765
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	3 129 270 135 643 2 993 627
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	54 113 54 113
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 322 475 2 322 475
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 200 000 1 200 000
		Disponibilités	CF	CG	2 338 703 2 338 703
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	82 963 82 963
		TOTAL (III)	CJ	CK	9 138 292 135 643 9 002 649
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	16 138 221 2 603 480 13 534 741	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GENEDIS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 500)	DA	37 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	612
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	3 299 287
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	788 670
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 129 820
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	566 840
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	566 840
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 437 415
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	1 089 415
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	161 979
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 324 532
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 255 175
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	569 214
	Autres dettes	EA	348
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	8 838 080
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 534 741
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 586 305	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	18 044	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GENEDIS										Néant ☐ *					
										Exercice N					
										France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	44	919	372	FB		FC	44	919	372			
	Production vendue	biens *	FD		16	544	FE		FF		16	544			
		services *	FG		809	038	FH		FI		809	038			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	45	744	955	FK		FL	45	744	955			
	Production stockée*								FM						
	Production immobilisée*								FN						
	Subventions d'exploitation								FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)								FP		192	748			
	Autres produits (1) (11)								FQ		14	891			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)										FR	45	952	595	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*								FS	36	474	979			
	Variation de stock (marchandises)*								FT		156	495			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*								FU		60	206			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*								FV		3	068			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*								FW	4	595	300			
	Impôts, taxes et versements assimilés*								FX		694	262			
	Salaires et traitements*								FY	2	065	110			
	Charges sociales (10)								FZ		485	575			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*						GA		193	000			
			- dotations aux provisions*						GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*								GC		135	643		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions								GD		171	800			
	Autres charges (12)								GE		59	563			
Total des charges d'exploitation (4) (II)										GF	44	782	016		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	1	170	579		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*								GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré*								GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)								GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)								GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)								GL		42	740			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								GM						
	Différences positives de change								GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								GO						
	Total des produits financiers (V)										GP		42	740	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*								GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)								GR		17	495			
	Différences négatives de change								GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								GT						
Total des charges financières (VI)										GU		17	495		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV		25	244		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	1	195	823		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GENEDIS

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	24 687	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	55 042	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	79 734	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	7 944	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 949	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	71 785	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	179 630	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	299 308	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	46 075 070	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	45 286 399	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	788 670	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	24 687
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	36 853
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	29 550	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 759	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
Produits sur exercice antérieur		24 687		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 115 023 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GENEDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2015, dont le total est de 13 534 741 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 788 671 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2014 au 31/03/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/06/2015 par le président de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

- MISE EN PLACE D'UN ACCORD D'INTERESSEMENT

Conformément aux accords des centres commerciaux Leclerc, la société a mis en place un accord d'intéressement avec effet au 1er avril 2014.

- OUVERTURE D'UN DRIVE

Le magasin a ouvert un drive à Sannois en date du 12/11/2014.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS GENEDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.					1		2		3			
		Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	56 928	KE		KF	3 761
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	539 835
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	1 739 444
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	13 095	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	745 126	KT		KU	83 609
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 968 713	KW		KX	184 598	
		Matériel de transport*				KY	3 000	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	85 826	LC		LD	97 843	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	2 815 762	LO		LP	2 645 331
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T	
		Autres participations				8U		1 524	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1 072 153	1R		1S	4 801
Prêts et autres immobilisations financières				1T		406 521	1U		1V			
TOTAL IV				1Q		1 480 199	1R		1S	4 801		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G		4 352 890	0H		0J	2 653 895		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.			1		2		3		4		
		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		539 835		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		1 739 444		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		13 095		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		828 735	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		2 153 312	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		3 000	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		183 670	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE				
	TOTAL III		IY		NG		NH		5 461 094		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations		I0		0X		0Y		1 524	
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		1 076 950	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		399 669			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		1 478 143			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K		0L		6 999 928		0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GENEDIS</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	55 524	PF	1 822	PG		PH	57 347					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN	26 113	PO		PQ	26 113					
	Sur sol d'autrui		PR	13 095	PS		PT		PU	13 095					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	486 490	QA	68 881	QB		QC	555 372					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	1 649 859	QE	79 901	QF		QG	1 729 760					
	Matériel de transport		QH	3 000	QI		QJ		QK	3 000					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	67 401	QM	16 282	QN	535	QO	83 148					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL III		QU	2 219 846	QV	191 177	QW	535	QX	2 410 489					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 275 371	ØP	193 000	ØQ	535	ØR	2 467 837					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS GENEDISNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GENEDIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	399 669	UV		UW	399 669			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	1 972		1 972					
		Autres créances clients	UX	52 141		52 141					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	326 075		326 075					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	345 452		345 452					
		Groupe et associés (2)	VC	1 075 831		1 075 831					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	575 115		575 115					
		Charges constatées d'avance	VS	82 963		82 963					
	TOTAUX			VT	2 859 222	VU	2 459 552	VV	399 669		
	RENOIS	(1)	Montant des								
		– Prêts accordés en cours d'exercice									
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)									
		à 1 an maximum à l'origine	VG	18 044		18 044					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	2 419 370		329 574		1 185 591		904 205	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 324 532		3 324 532					
		Personnel et comptes rattachés	8C	562 212		562 212					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	579 408		579 408					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 919		10 919					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	102 635		102 635					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	569 214		569 214					
		Groupe et associés (2)	VI	1 089 415		1 089 415					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	348		348					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	8 676 101	VZ	6 586 305		1 185 591		904 205	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 150 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	393 331							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/03/2015**

GENEDIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 500 Euros

10/12 rue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS GENEDIS** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

.../...

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacqec@sacqec.fr / www.sacqec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

CGEC

SAS GENEDIS

- 2 -

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

111-113, rue de Reuilly

75012 PARIS

Tel 01 43 42 52 30

Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly

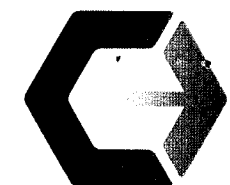
94240 L'HAY-LES-ROSES

Tel 01 41 76 16 57

Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

CGEC

SAS GENEDIS

- 3 -

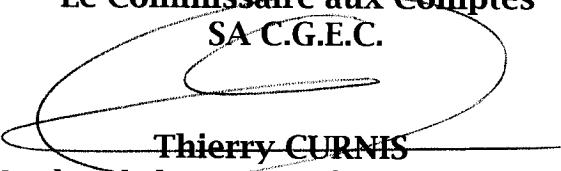
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	13 534 741 Euros
Chiffre d'affaires :	45 744 955 Euros
Résultat net comptable :	788 671 Euros

Fait à Paris, le 27 août 2015

Le Commissaire aux Comptes
SA C.G.E.C.


Thierry CURNIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

GENEDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de €37.500
Siège Social : 10/12 avenue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS

339 436 693 RCS NANTERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2015, s'élevant à €788.670,65, dont €115.023 non distribuable au titre du CICE, de la manière suivante :

- à distribuer aux associés à titre de dividende, la somme de €600.000,
- le solde à la réserve facultative, soit €188.670,65.

En conséquence, chaque action donnera droit à son titulaire à un dividende de €240.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions légales en vigueur :

- ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, visé à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, calculé sur la totalité de son montant ;
- ce dividende fera l'objet d'un prélèvement forfaitaire non libératoire à la source de 21% à titre d'acompte dû par les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours, sous réserve de dispense, dans les conditions énoncées à l'article 117 quater du C.G.I., si le revenu fiscal de l'avant-dernière année est inférieur à €50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, et à €75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;

En outre, l'Assemblée Générale indique que les contributions et les prélèvements sociaux s'élevant à 15,5 % seront prélevés à la source.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €3.750 soit 10 % du capital social,
- la réserve indisponible reste fixée à €612,25,
- la réserve facultative est portée de €3.299.287,28 à €3.487.957,93,

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise que les dividendes suivants ont été distribués aux actionnaires au cours des trois derniers exercices, à savoir :

- par l'Assemblée Générale du 13 septembre 2012, la somme de €200.000, soit un dividende de €80 par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.
- par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2013, la somme de €3.000.000, soit un dividende de €1.200 par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.
- par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2014, la somme de €1.800.000, soit un dividende de €400 par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME